



Comité Technique Local du 12 avril 2012: La CGT à l'offensive, la direction sur le reculoir

Il y a un problème de dialogue social dans ce département. Pour la Direction Des Finances Publiques de Vaucluse, les instances paritaires (CTL, Commissions Administratives Paritaires, Comité d'Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail, Comité Départemental d'Action Sociale) sont une corvée à caser à contre cœur dans leur agenda surchargé. Vos représentants se retrouvent du coup avec des réunions inamovibles aux ordres du jour pléthoriques sans aucune visibilité sur le calendrier. Il se trouve qu'à la CGT, nous avons également un agenda très chargé, mais quand il s'agit d'évoquer les préoccupations des agents, on se débrouille toujours pour se rendre disponible. Il n'en est pas de même, manifestement, pour nos directeurs.

C'est la même chose pour les documents qui nous servent à préparer ces instances. Quand ils existent, ils sont rarement satisfaisants et nous sont envoyés le plus tard possible.

Nous avons donc, avec les autres organisations syndicales, exigé plus de respect pour le travail des représentants du personnel, élus, rappelons le, avec une participation de plus de 80%. Nous avons obtenu la mise en place d'un calendrier des réunions paritaires. Cela paraît peu de chose mais la CGT le réclame en vain depuis deux ans!

Pour toutes ces raisons, mais également pour que les sujets qui nous intéressent vraiment soient au cœur des débats, la CGT a, une fois de plus, chamboulé le programme de ce CTL. Nous avons en effet demandé qu'un certain nombre de points soient mis à l'ordre du jour de cette réunion.

Pour des raisons de calendrier, le CT devait donner un avis sur le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels. Nous avons donc traité cette question en premier. La CGT a dressé un rapide bilan de cet outil après trois ans de pratique. L'existence même de ce document est une bonne chose et il a permis des avancées concrètes dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité. Cependant, nous faisons le constat que le DUERP s'arrête là où commence la mise en cause de l'organisation de travail. Dans le domaine des risques psychosociaux et des Troubles Musculo-Squelettiques, si les constats sont dressés, aucune solution satisfaisante n'est proposée. La CGT s'est donc abstenue, de même d'ailleurs que Force Ouvrière et l'USSTS et ce pour les mêmes raisons.

Nous avons donc ensuite abordé les points dont la CGT avait demandé l'examen.

Tout d'abord, nous souhaitions avoir des précisions sur l'avenir de la mission cadastrale dans le département. Le directeur a donné des éléments sur la mise en place de la révision foncière. Une cellule sera mise en place mais pas avant les élections. Il y a toujours une forte demande des élus locaux sur ce sujet. Nous avons ensuite abordé le devenir de la réforme "CDI-CDIF" et ce fût un grand moment. La délégation CGT a décliné les différentes hypothèses posées lors du groupe de travail national "cadastre" du 5 mars 2012. L'ensemble des représentants de la direction, tels des lapins pris dans les phares d'une voiture, semblaient

découvrir le sujet. Inutile de préciser que nous n'avons pas obtenu d'élément concret sur la déclinaison locale de ces projets.

Nous avons également souhaité un point d'étape sur la mise en place de la réforme territoriale et sa déclinaison à la DDFIP. Il y a un certain flou sur ce sujet. D'une part, le contexte électoral pèse, mais également, malgré une mise en place des douze nouvelles intercommunalités au premier janvier 2013 (01/01/2014 pour l'ensemble Avignon-Orange), les conséquences sur le réseau ne sont pas encore arrêtées. Le directeur nous a exposé la méthode avec la prise en compte des différents transferts de charges mais malgré la proximité de l'échéance, ceux-ci ne sont pas encore quantifiés, à l'exception du Centre des Finances Publiques de Pertuis pour lequel la perte de l'hôpital correspond à trois emplois. Il n'y a pour l'instant aucune fermeture de poste comptable programmée. Jusqu'à quand?

Sur la déclinaison au niveau local des projets ministériels de fusion des services de la publicité foncière, de l'enregistrement et de la fiscalité immobilière, la direction nous a assuré ne pas en savoir plus que ce qui est sorti du groupe de travail national du 12 mars 2012. Nous avons insisté sur notre attachement à voir toutes les implantations actuelles, conservations des hypothèques et pôles enregistrement, maintenues sur le département.

La CGT avait aussi demandé que la lumière soit faite sur les conséquences dans le département de l'application de la politique immobilière de l'Etat. Le directeur s'est livré à un exercice pédagogique pour nous exposer ce qu'est cette politique. On le savait déjà. Nous l'avons donc poliment interrompu pour lui demander de nous communiquer la copie des conventions d'occupation signées avec le préfet, qui stipulent noir sur blanc des objectifs de diminution des ratios d'occupation des locaux administratifs. En langage clair, ces documents formalisent la réduction programmée et drastique de nos espaces de travail. Nous avons donc fini par obtenir le vague engagement qu'elles nous seraient communiquées. Nous saurons le lui rappeler car au delà de la dilapidation du patrimoine de l'Etat, ce sont nos conditions de travail qui sont directement menacées par cet avatar de la RGPP.

Enfin et surtout, nous souhaitons obtenir des précisions relatives à la situation de l'emploi. En particulier, au moment de la publication de la répartition des suppressions de postes dans la direction, en début d'année, un certain nombre de collègues avaient fait part de leur inquiétude en cas de suppression dans les services ou il n'y aurait pas de départ "naturel". La volonté de la direction est de maintenir les agents sur leur service, même en surnombre, et ceci dans les deux filières. Nous en prenons acte et veillerons à l'application concrète de ce principe. La confiance n'exclut pas le contrôle, comme la CGT aime à le répéter.

Un point a également été fait sur les prochains départs en retraite et sur le "taux de couverture" des emplois du département, c'est à dire les postes réellement pourvus par rapport à l'effectif théorique. Celui-ci est de 94,6% si on prend en compte tous les motifs d'absence. Il est particulièrement faible dans la catégorie B. Il y donc de moins en moins d'emploi dans la DDFIP, et en plus, ils ne sont pas tous pourvus!

Pour terminer ce laborieux CTL, la direction a fait un point, plans à l'appui, sur les travaux immobiliers, en particulier la venue dans la cité administrative d'Avignon de la paierie départementale, de la trésorerie municipale d'Avignon, de France Domaine et de l'antenne Vauclusienne de la DIRCOFI sud-est. Tout cela est à relier, bien sûr, avec la politique immobilière de l'Etat évoquée plus haut. Les déménagements successifs font partie d'une démarche globale, cohérente, visant à rationaliser au maximum le parc immobilier de l'Etat au détriment de notre confort de travail. C'est dans cet esprit que la trésorerie municipale de Carpentras a vocation à rejoindre tôt ou tard l'hôtel des impôts

Ce fut donc long et fastidieux et nous nous sommes séparés à 18 heures alors que trois points prévus à l'ordre du jour n'avaient pas été examinés, dont le budget et le bilan de la formation professionnelle.